



Finances publiques

Budget communal - Décision modificative n°1

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil Municipal le 8 février 2018 (cf. Recto-Verso n°185). Des crédits avaient été inscrits pour couvrir certaines opérations d'investissement. Pour prendre en compte des dépenses non prévues, le budget est réajusté ; la décision modificative n°1 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement :	+ 31 650 €
Section de fonctionnement :	+ 306 260 €

Subventions

Demande de subvention de fonctionnement - Le Conseil Départemental soutient les actions en direction de la jeunesse via le dispositif « Temps Libre-Prévention » (TLP). La commune développe de nombreuses actions en direction des jeunes et s'inscrit pleinement dans ce dispositif. A ce titre, elle sollicite une subvention « la plus élevée possible » du Conseil Départemental pour soutenir son programme d'actions auprès des jeunes dans le cadre du dispositif TLP 2018/2019.

Attribution de subvention - Depuis 2015, la commune accompagne l'Association Groupe International « Marcher à 4-pattes ». Cette association met en œuvre des ateliers de bien-être dans le cadre du soutien à la parentalité. L'action du Groupe International va dans le sens de la Charte du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de la Caisse d'Allocations Familiales 31. Pour faciliter la participation des familles, la commune prend en charge une partie du financement aux ateliers. Sa contribution maximale peut aller jusqu'à 300 €/an soit une prise en charge de l'adhésion annuelle pour 20 familles. Au minimum, elle participe à hauteur de 75 €. Le montant de l'aide est versé en deux temps. Pour le 1^{er} semestre 2018, la commune a versé 37,50 € à l'Association.

Tarifs des services communaux

La commune réévalue les tarifs de ses services culturels.

Activités culturelles - La possibilité d'un paiement au trimestre, sur une tarification annuelle, est maintenue. Dans ce cas, les adhérents peuvent régler chacune des trois échéances (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin) tout en bénéficiant d'une adhésion annuelle. Pour l'ensemble des services, le tarif minimum s'entend pour un Quotient Familial ≤ 400 € ; le tarif plafond s'entend pour un Quotient Familial ≥ 2000 €. Les tarifs sont fixés comme suit :

Public	Atelier Langues étrangères		Atelier théâtre		Autres ateliers	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Enfant Cornebarrieu						
- Tarif minimum	54 €	18 €	105 €	35 €	63 €	21 €
- Tarif plafond	93 €	31 €	171 €	57 €	144 €	48 €
Enfant extérieur	270 €	90 €	267 €	89 €	177 €	59 €
Adulte Cornebarrieu	270 €	90 €	267 €	89 €	177 €	59 €
Adulte extérieur	510 €	170 €	381 €	127 €	348 €	116 €

Médiathèque

Abonnement annuel	
Enfants (-18 ans)	Gratuité
Adultes	15 €
Tarif extérieur	30 €

Pénalités de retard	
Du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	0.60 € par jour Remboursement du document sur la base du coût d'achat
A partir du 31 ^{ème} jour	
Perte ou détérioration du document ou du support	
Remboursement du document sur la base du coût d'achat	

Ecole de musique

Public	Cours 30 mn		Cours 40 mn		Cours 50 mn		Eveil musical et formation musicale	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Enfant Cornebarrieu								
- Tarif minimum	240 €	80 €	324 €	108 €	417 €	139 €	156 €	52 €
- Tarif plafond	357 €	119 €	483 €	161 €	624 €	208 €	156 €	52 €
Enfant extérieur	417 €	139 €	573 €	191 €	729 €	238 €	255 €	85 €
Adulte Cornebarrieu	357 €	119 €	483 €	161 €	624 €	204 €	156 €	52 €
Adulte extérieur	675 €	225 €	831 €	277 €	987 €	329 €	255 €	85 €

Pratiques collectives Tarif annuel	
Personnes pratiquant un instrument	Inclus dans le tarif instrument
Tarif enfant Cornebarrieu	27 €
Tarif enfant extérieur	33 €
Tarif adulte Cornebarrieu	33 €
Tarif adulte extérieur	39 €

Stages d'improvisation (3 stages dans l'année)	
Personnes pratiquant un instrument ou adhérent aux pratiques collectives	Inclus dans le tarif instrument ou pratiques collectives
Tarif enfant	15€ / stage
Tarif enfants extérieurs	25€ / stage
Tarif adulte	25€ / stage
Tarif adulte extérieur	40€ / stage

Saison culturelle

Repas-spectacles (Cabar'rieu) : Tarifs inchangés (Spectacle : 10 € - Repas : 5 €) – Nouveau service : garderie enfant : 5€

Spectacles

Date	Spectacle	Plein Tarif	Tarif réduit*
22/09/2018	Babayaga (jeune public)	8 €	5 €
19/10/2018	Part Time Friends	20 €	16 €
28/10/2018	Ensemble Baroque	10 €	6 €
16/11/2018	Thomas Fersen	25 €	20 €
23/11/2018	Compagnie La Baraque	6 €	
08/12/2018	Mademoiselle Rêve (jeune public)	8 €	5 €
16/12/2018	Le Chœur du Capitole**	15 €	10 €
19/01/2019	Sieste acoustique (à la médiathèque)	10 €	5 €
25/01/2019	L'Europe du Piano	15 €	10 €
02/02/2019	L'histoire de Julie... (jeune public)	8 €	5 €
22/02/2019	Cédric Chapuis Au-dessus de la mêlée	22 €	17 €
30/03/2019	Didier Porte	22 €	17 €
06/04/2019	Les best de l'humour (Printemps du Rire)	6 €	

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

* **Tarif réduit** : Habitants de Cornebarrieu, demandeurs d'emploi, jeunes (- de 26 ans), détenteurs de la Carte sourire de l'ACB Banque Populaire, bénéficiaires des CE partenaires auprès de leur CE.

** **Concert du chœur du Capitole** : Gratuit pour les habitants de Cornebarrieu sous réserve d'avoir au préalable retiré un billet auprès de la billetterie de l'Aria et sur présentation d'un justificatif de domicile.

Spectacles en partenariat avec Odysud

L'Aria accueillera cette saison des spectacles décentralisés d'Odysud. Les tarifs appliqués seront identiques à ceux adoptés par la commune de Bagnac pour ces spectacles en co-réalisation.

Date	Spectacle	Plein Tarif	Tarif réduit	Tarif groupe (à partir de 10)	Tarif jeunes
11-12/10/2018	Vous n'aurez pas ma haine	28 €	24 €	22 €	16 €
20-21/03/2019	My (petit) pogo (jeune public)	10 €	8 €	8 €	6 €
23-25/05/2019	Contes dits du bout des doigts (jeune public)	10 €	8 €	8 €	6 €
23-26/05/2019	L'arbre sans fin (jeune public)	10 €	8 €	8 €	6 €

Services annexes

Mise à disposition de salles municipales - Certaines salles peuvent être mises gratuitement à disposition des associations locales à but non lucratif. Il en est de même pour la mise à disposition de personnels afférente à l'utilisation de ces salles.

Mise à disposition de l'Aria : En cas de mise à disposition gratuite de l'Aria à une association de la commune, seuls les frais inhérents à l'utilisation de la salle seront facturés :

- Présence d'un régisseur général : 550€/jour
- Présence d'un technicien supplémentaire (lumière ou plateau) : 330 €/jour
- Présence d'un Agent de sécurité incendie : tarif horaire de 30.41 €, majoré de 100% en heures de nuit (22h-6h).
- Prestation de ménage (société extérieure) : 300€. Les associations bénéficiaires ne peuvent pas se substituer à l'entreprise.
- Versement d'une caution de 3 000 € et attestation d'assurance responsabilité civile.

Location de l'Aria : En cas de location (congrès, spectacle...), la salle est louée avec le matériel scénique existant, la sonorisation et l'éclairage disponibles au moment de la location, en présence du personnel technique de la commune (régisseur général ou technicien spectacle). Les tarifs sont fixés comme suit :

	Personnel mis à disposition	Facturation
location 1 journée (10h maximum)	1 régisseur général + 1 technicien du spectacle	1 200 €
location 1 journée (10 h maximum)	1 régisseur général + 2 techniciens du spectacle	1 500 €

Location de la Maison des Familles

Cet équipement avait été prévu pour être mis à disposition d'administrés de la commune lors de manifestations familiales. Un besoin nouveau émerge : la commune héberge le crématorium de Toulouse-Métropole, l'un des seuls de la région. De plus en plus de familles expriment le souhait de se retrouver pour un moment d'échange et de partage avant ou après l'incinération. La Maison des Familles pourra être mise à disposition sous convention du lundi au vendredi, pour une durée de 3 h au tarif de 150 euros. Ce service pourra également être étendu aux familles réunies pour procéder à l'inhumation d'un proche dans le cimetière communal.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er juillet 2018.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'applique à tous les supports publicitaires, enseignes et pré-enseignes. La commune avait voté, le 16 mai 2018, des taux pour l'année 2019 (cf Recto-Verso 187). A la demande la Préfecture, la commune doit aligner ses taux sur les plafonds désormais applicables. Les tarifs maximaux par m² sont revus comme suit :

Pour les enseignes :

Superficie	7 à 12 m ²	12 à 20 m ²	20 à 50 m ²	> 50 m ²
Tarif 2019	exonération	15.70 €	31.40 €	62.80 €

Pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes :

	Support non numérique		Support numérique	
Superficie	< 50 m ²	> 50 m ²	< 50 m ²	> 50 m ²
Tarif 2019	20,80 €	41,60 €	62,40 €	110 €

Marchés publics

RGPD – En mai 2018, l'Union Européenne a édicté un Règlement Général de Protection des Données. Pour se mettre en conformité avec ce nouveau règlement qui tend à protéger les données personnelles, Toulouse Métropole et 14 des communes membres, dont Cornebarrieu ont décidé d'un commun accord de passer, ensemble, un marché pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Elles viennent de créer un groupement de commandes et vont retenir ensemble des titulaires de marchés.

AUAT – L'Association Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) est un assistant technique incontournable pour les collectivités de l'agglomération toulousaine. Depuis 2005, pour le compte des communes, elle mène enquêtes, études, observations, analyses, recherches... sur le devenir des territoires. Chaque année, un avenant à la convention-cadre fixe les conditions d'intervention. L'avenant n°13 précise les modalités de collaboration de l'AUAT pour l'année 2018 et le montant de la subvention versée par la commune, soit 3 500 €.

Restauration collective – Une consultation a été lancée le 4 mai pour la fourniture de repas. Trois lots ont été mis en consultation :

- La préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires pour un montant de commande de 150 000 à 300 000 € HT
- La préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les établissements d'accueil du jeune enfant pour un montant de commande de 20 000 à 60 000 € HT
- La préparation et la livraison de plateaux repas.

La commission d'Appel d'Offres a retenu les prestataires suivants :

- Pour le lot n°1, la Pie Verte située avenue Latécoère à Cornebarrieu
- Pour le lot n°2, le Centre de Restauration Martel, à Rodez

Le 3^{ème} lot s'est avéré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée.

Ressources humaines

Création de postes permanents

24 agents de la collectivité peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur à condition que des postes équivalents soient disponibles. Pour permettre leur déroulement de carrière, la commune va créer les postes correspondant à ces grades, soit :

- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet
- 4 postes d'Adjoint Administratif principal de 2^e classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint territorial du Patrimoine principal de 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint territorial du Patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 7 postes d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Educateur principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste de Puéricultrice hors classe à temps complet.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les postes libérés seront supprimés.

Création d'emploi permanent

Pour répondre au besoin de la collectivité, notamment en matière d'ingénierie informatique, la commune va créer un poste permanent d'attaché territorial. Ce poste sera pourvu par recrutement d'un fonctionnaire, ou, en cas de recherche infructueuse, par un contractuel.

Recrutement par mutation

Dans le cadre de la restructuration du Pôle Enfance-Jeunesse-Education, la commune va recentrer sur un même poste les fonctions de coordination de plusieurs activités : entretien, restauration scolaire, accompagnement à l'éducation de l'enfant... Pour coordonner ce service, la commune va recruter par mutation un Agent de maîtrise principal à temps complet et créer le poste correspondant.

Divers

Transfert d'emprise

En 2005, la commune avait délibéré pour céder au Sivom Banlieue Ouest une emprise de 3 417 m² sur la parcelle cadastrée ZC 16 pour implanter une déchetterie. Aujourd'hui, la gestion de cette plateforme est assurée par le syndicat mixte Decoset pour le compte de Toulouse Métropole. Cette procédure doit être régularisée par une cession gratuite de cette parcelle au profit de Decoset. Par ailleurs, compte tenu de l'urbanisation du secteur, cette installation ne répond plus aux besoins actuels. Decoset souhaite réhabiliter et agrandir cette déchetterie. La commune va donc céder 4 000 m² de terrain supplémentaire qu'il faudra détacher de la parcelle ZC 16 dont ces 4 000 m² font partie. En décembre 2017, l'administration des Domaines avait estimé le prix de cette parcelle à 20 000 € HT. C'est le prix auquel la commune va vendre ce terrain à Decoset.

Dénomination de voie

Rue Saint-Clément – La dénomination de nouvelles voies est de la responsabilité du Conseil Municipal. Une nouvelle voie va être créée pour desservir un programme immobilier. Cette rue constituera une nouvelle liaison entre le giratoire du Souvenir Français et la route de Bouconne. Pour faire référence à l'histoire de la commune, cette voie prendra le nom de rue Saint-Clément.

Prix et qualité de l'eau

Comme chaque année, en application de l'article D2224-1 Toulouse Métropole a porté à connaissance des communes le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

A savoir

Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie – www.cornebarrieu.fr rubrique La Mairie – onglet Le Conseil Municipal – La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 septembre à 18 h 30 à la salle Raymond-Guitard (salle du Conseil Municipal) – Ces séances sont publiques.